Procès-verbal

Conseil Municipal du 3 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept août, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents:

Mme Catherine GILLES, M. Dominique RICOUARD, Adjoints.

Mme Chantal MAILLARD, M. Dimitri TREPAUT, M. Jacky QUETIN, M. David SAUTREUIL (arrivé à 19h25), M. Yannick DUBOS, M. Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

Absents-excusés:

M. Patrice LIOT, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

POUVOIR:

• M. Jean-Jacques COTTARD a donné pouvoir à M. Hervé NIEPCERON.

Madame Béatrice MARCOTTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019.

Il indique qu'il n'a pas eu le temps de solliciter les devis pour l'élagage et l'abattage du marronnier car c'était les vacances. Il précise également qu'il souhaite attendre pour le faire car il veut englober ces travaux dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire signale à Madame MARCOTTE qu'il n'a pas encore rencontré Monsieur MARTEL concernant la hauteur de sa haie qui est non réglementaire.

Le procès-verbal de la dernière est approuvé sans observation.

A l'ordre du jour :

1/ <u>Présentation des propositions du CAUE pour le projet d'aménagement</u> du centre bourg- D2019-09-03-01

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Eric PIARD, architecte conseil du CAUE, venu présenter à l'Assemblée le projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur PIARD, à l'aide d'un vidéo projecteur, indique aux élus qu'avec l'aide de Madame Virginie MAURY-DELEU, architecte-paysagiste au CAUE, ils ont réalisé cette étude en priorité pour sécuriser la sortie de l'école. D'autres critères sont venus s'ajouter comme la gestion des eaux pluviales

Il signale que le CAUE a vocation d'accompagner les communes en phase préopérationnelle et indique que pour poursuivre ce projet il conviendra à la commune de solliciter un bureau d'études pour réaliser l'avant-projet.

Il informe que le Pôle Ingénierie de Seine-Maritime Attractivité (SMA) peut accompagner la commune pour une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et précise que Madame LEGRAND de SMA, souffrant, n'a pas pu être présente ce soir avec lui pour la présentation de cette étude.

Monsieur PIARD indique qu'ils ont eu des contacts avec le service urbanisme de la Communauté de Communes Campagne de Caux afin de faire des réserves foncières dans le cadre du PLUI. Ces réserves concernent le terrain près du cimetière et du lotissement de l'Allée de la Plaine, l'ancienne boulangerie avec sa parcelle et le presbytère.

Monsieur PIARD signale que la traversée du village sur la route départementale est trop large et dégagée. Malgré la pose des panneaux « STOP » il y a un manque de sécurité car les véhicules roulent à vive allure et la circulation piétonne n'est pas sécurisée.

Des réflexions ont été menées notamment sur le devenir du presbytère et de l'ancienne boulangerie avec sa parcelle. L'emprise de la parcelle de l'ancienne boulangerie devrait être prise en compte dans le projet d'ensemble.

Concernant le presbytère, une division de cette parcelle pourrait être envisagée pour la création de parcelles à bâtir et ce bâtiment devrait lui aussi être intégré dans la réflexion de la recomposition du village.

Monsieur PIARD constate que la mairie a un caractère résidentiel plutôt qu'un équipement public. Ce constat est fait par la présence de la haie, de la clôture et du portail.

19h25 : Arrivée de Monsieur SAUTREUIL

Les diverses propositions du CAUE résumées comme suit sont :

- Recréer des haies en limite de voies sur la route départementale pour accompagner la courbe en amont de l'arrivée dans le centre bourg
- Marquer la centralité du village en travaillant sur les accotements
- Créer des sentes piétonnes et un aménagement paysager devant la propriété SCHAPMAN jusque vers le début de l'impasse Férambosc
- Créer un aménagement hydraulique à droite de l'entrée du village en venant de Bréauté pour faire une continuité avec les mares existantes
- Aux abords de l'église : créer des parcelles à bâtir entre l'entrée du lotissement de la plaine et le terrain engazonné près du cimetière ainsi qu'un parking paysager
- Acquisition de l'ancienne boulangerie en vue de créer un logement et un parking
- Création de parcelles à bâtir sur le terrain du presbytère
- Création d'un axe pour accéder à tous les équipements publics (mairie, école, salle) en supprimant les haies
- Renouveler le patrimoine végétal du presbytère (marronnier menaçant)

Monsieur PIARD signale qu'il convient d'alerter les services urbanisme de la Communauté de Communes Campagne de Caux car les zones UE mentionnées sur la carte du plan de zonage du PLUI sont réservées uniquement pour des équipements publics. Il indique l'avoir déjà signalé de son côté.

Il convient donc de mentionner que les terrains réservés près du cimetière, à la place de l'ancienne boulangerie et au cimetière doivent être classés en zone AU (zone à urbaniser).

Pour clôturer sa présentation, Monsieur PIARD rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un bureau d'études pour réaliser l'avant-projet dans le cadre de la mission de maîtrise d'ouvrage. Il précise également que Madame LEGRAND de SMA peut être assistante à maitrise d'ouvrage (AMO) pour assister la commune dans le montage de l'opération et la rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un bureau d'études.

Il signale enfin que des concertations peuvent être réalisées entre le bureau d'étude retenu et le CAUE. Ce dernier pouvant par exemple effectuer une visite du terrain avec le bureau d'études.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PIARD d'être venu présenter son étude et précise qu'aucune décision ne sera prise ce soir compte tenu des échéances électorales proches.

A 20h30, Monsieur PIARD quitte la séance.

Comme l'a préconisé Monsieur PIARD du CAUE, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité:

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signaler à la Communauté de Communes Campagne de Caux qu'il souhaite réserver des terrains, dans le cadre du PLUI, pour les constructions de maisons individuelles près du cimetière, près du lotissement de l'Allée de la Plaine, à la place de l'ancienne boulangerie ainsi qu'au presbytère qui sont actuellement classés en zone UE (zones d'équipements publics);

SOLLICITE par conséquent la modification des zones mentionnées ci-dessus afin de les classer en zones AU (zones à urbaniser).

2/ Projet de restauration de l'église

A – <u>Proposition de réajustement des travaux – D2019-09-03-02A</u>

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, dresse un point financier sur le projet de restauration de l'église estimé à 500 000€ de travaux suite aux accords de subventions reçus :

- DETR : 20% soit 100 000€
- Département : en principe 25% (125 000€) mais demande le résultat de l'appel d'offres pour l'attribution définitive de la subvention
- Emprunt de 275 000€ sur 30 ans avec un taux de 1,5% soit une annuité de 11 425€.

Monsieur RICOUARD informe l'Assemblée que Madame Mélanie BLONDEAU, assistante de Madame PETIT, architecte, est venue en mairie ce jour à 17 heures présenter à MM. NIEPCERON, RICOUARD, DUBOS, COTTARD trois propositions de travaux compris entre 455 386,33€ hors taxes et 502 842,12€ hors taxes.

Il indique qu'il a été décidé ce jour par les élus mentionnés ci-dessus de retenir le scénario n°3 estimé à 455 386,33€ hors taxes (dont aléas 5%).

Ces travaux concernent:

- Couverture et charpente de la nef
- Couverture du chœur (plus provision pour charpente si nécessaire)
- Couverture et charpente et arases de la sacristie
- Restauration de la baie n°12 compte tenu de son risque d'effondrement
- Restauration des têtes de contreforts
- Assainissement pluvial
- Campagne d'entretien de la toiture du clocher

Il précise que les élus ont émis le souhait d'abandonner :

- les travaux d'accessibilité compte tenu qu'une dérogation a été sollicitée
- le campanaire du clocher
- la charpente du clocher.

Monsieur RICOUARD propose à l'Assemblée d'approuver le scénario n° 3 d'un montant de 455 386,33€ hors taxes (dont aléas 5%) qui sera composé de 4 lots détaillés comme suit :

Lot maçonnerie : 164 134,05€ HT
Lot charpente : 115 385,02€ HT
Lot couverture : 147 598,20€ HT
Lot vitrail : 6 584,00€ HT

Soit un total de 433 701,27€ hors taxes auxquels sont ajoutés 21 685,06€ hors taxes (aléas 5%).

Monsieur TREPAUT suggère de vendre dès maintenant le presbytère afin de réduire le montant de l'emprunt voire pourquoi pas permettre d'effectuer des travaux au clocher.

Monsieur RICOUARD indique qu'il n'est pas nécessaire de le vendre maintenant et suggère d'attendre un ou deux ans en précisant que cette recette permettrait à l'avenir de rembourser l'emprunt par anticipation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le scénario n°3 d'un montant de 455 386,33€ hors taxes (dont aléas 5%).

B – <u>Autorisation de signer le marché subséquent complémentaire – D2019-09-03-02B</u>

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, informe l'Assemblée que suite à la réunion tenue ce jour en mairie avec quelques élus et Madame Mélanie BLONDEAU, assistante de Madame Frédérique PETIT architecte, il propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché subséquent n°1 complémentaire pour la phase exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer le marché subséquent n°1 complémentaire pour la phase exécution.

Monsieur RICOUARD indique qu'il va contacter les services de Seine-Maritime Attractivité, assistant à maîtrise d'ouvrage, afin qu'ils établissent les documents correspondant pour permettre au cabinet PETIT de poursuivre sa mission.

Il signale que l'appel d'offres pourrait être lancé en novembre 2019 et pour un commencement de travaux début mars 2020.

2/ Départ en retraite de Mme Chantal BOUVIER

A - Proposition de versement d'une prime – D2019-09-03-03A

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en conseil municipal en date du 12 décembre 2017 il avait été décidé d'instituer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) et que cette prime était versée aux agents au mois de décembre.

Il indique que Madame Chantal BOUVIER a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2019 et propose de lui verser au mois de septembre 2019 cette prime calculée sur toute l'année 2019 soit un montant brut de 887€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de verser au mois de septembre 2019 à Madame Chantal BOUVIER la prime de 887€ brut.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 6411 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

B – Cadeau de départ – D2019-09-03-03B

Monsieur le Maire invite l'Assemblée au pot de départ en retraite de Madame Chantal BOUVIER qui aura lieu le mardi 8 octobre 2019 à 19 heures à la salle polyvalente.

Il propose d'attribuer un bon cadeau pour un restaurant d'une valeur de 150€ environ.

Madame GILLES signale que le regroupement scolaire lui offre déjà un restaurant.

Madame MARCOTTE suggère de lui offrir un repas-spectacle qui pourrait être pris auprès de l'Agence PERIER VOYAGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

<u>DECIDE</u> d'offrir à Madame Chantal BOUVIER un repas-spectacle pour deux personnes d'un montant maximum de $200 \in$;

<u>DONNE</u> tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réserver ce cadeau auprès d'une agence de voyages.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 6232 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

4/ Avant-projet du SDE76 – Route de Grainville – D2019-09-03-04

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux (dossier AVP-M441-1-1-2) ont été réalisés sur la route de Grainville par l'intermédiaire de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT sous le contrôle du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76)

Il indique que 3 chambres du réseau ORANGE ont été posées à l'emplacement d'un futur caniveau prévu dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité de la route de Grainville et qu'il convenait de les déplacer.

Le montant de ces travaux à la charge de la Commune s'élevait à 4 550€ TTC.

Monsieur le Maire signale que les travaux d'aménagement de sécurité devaient commencer début juillet 2019 et n'ayant pas de conseil municipal à cette période il a donc donné son accord écrit le 25 juin 2019.

Monsieur le Maire demande d'entériner sa décision.

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76725-M441 désigné « Route de Grainville » dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 72 383,32€ TTC dont 4 550€ TTC pour le déplacement des 3 chambres du réseau ORANGE et pour lequel la commune participera à hauteur de 35 711,58€ TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- D'entériner la décision prise par Monsieur le Maire ;
- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 35 711,58€ TTC ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention à intervenir ultérieurement.

5/ <u>Vidéo projecteur de l'école – D2019-09-03-05</u>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le tableau numérique de l'école datait de novembre 2010 et ne fonctionnait plus.

Il indique qu'il a sollicité des devis et signé celui de l'entreprise JEFF MICROSERVICES de 755€ TTC pour la fourniture et la pose d'un nouveau vidéo projecteur (garantie 3 ans) afin que ce matériel soit installé pour la rentrée de septembre 2019.

Ce nouvel équipement a été posé mardi 27 août 2019 dernier et Monsieur le Maire demande d'entériner sa décision.

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, indique que cette dépense sera réglée en section d'investissement à l'article 2183 de l'opération 10 « mobilier-matériel ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité :

• D'entériner la décision prise par Monsieur le Maire.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 2183 de l'opération 10 « mobilier-matériel » de la section d'investissement du budget primitif 2019.

6/ <u>Cimetière : procédure de reprise des concessions en état d'abandon –</u> D2019-09-03-06

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Madame GILLES signale qu'il faudra engager cette procédure pour les différentes catégories de concessions en faisant un état des lieux qui sera concrétisé par l'établissement d'un procès-verbal. Cette procédure dure trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

7/ <u>Contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC) de Monsieur Yann</u> BERTHOU – D2019-09-03-07

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Yann BERTHOU, dans le cadre de son contrat PEC, a effectué un stage d'une semaine au mois d'août 2019 à la Commune d'Ecrainville.

Il indique que cette Collectivité serait intéressée pour l'embaucher en remplacement d'un de leurs agents dont son contrat se termine prochainement.

Monsieur le Maire signale que Monsieur BERTHOU accepte de résilier son contrat avec la Commune de Vattetot-sous-Beaumont et que pour sa part il est favorable à la résiliation de ce contrat avant son terme.

Monsieur TREPAUT demande à Monsieur le Maire pour quel motif il ne souhaite pas que Monsieur BERTHOU finisse son contrat.

Monsieur le Maire lui répond que le contrat de Monsieur BERTHOU s'achève le 16 février 2020 et qu'il n'est pas convaincu que la commune d'Ecrainville puisse attendre le début de l'année 2020 pour l'embaucher.

Madame DELOEIL demande à Monsieur le Maire si la commune envisage de recruter un nouvel agent.

Monsieur le Maire indique que cette question n'a pas été évoquée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée, sous réserve de l'accord du service juridique du Centre de Gestion et des services de l'Etat qui verse l'aide financière à la Commune, l'autorisation de signer le document de la rupture du contrat unique d'insertion avec Monsieur Yann BERTHOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sous réserve de l'accord des services juridiques du Centre de Gestion et de l'Etat et de l'embauche par la Commune d'Ecrainville,

<u>AUTORISE</u>, par 13 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. TREPAUT), Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Yann BERTHOU la résiliation de son contrat PEC avant son terme.

8/ <u>Motion de restructuration sur le futur réseau de la Direction Générale</u> des Finances Publiques (DGFIP) – D2019-09-03-08

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré récemment Madame Hélène ALLAIN-FROMENT, nouvellement nommée comptable à la Trésorerie de Goderville.

Il indique qu'elle lui a fait part que la Trésorerie de Goderville devrait fermer au 1^{er} janvier 2022 et que les communes membres de la Communauté de Communes Campagne de Caux seraient gérées par le comptable de Fécamp.

Il précise toutefois que le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux souhaite créer une maison de services publics notamment pour les particuliers.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame ALLAIN-FROMENT lui a demandé de voter contre la fermeture de la Trésorerie de Goderville.

Il donne lecture d'une proposition de motion contre le projet du futur réseau de la DGFIP.

Monsieur SAUTREUIL est contre le vote de cette motion considérant qu'il n'a qu'une version puisque les services de l'Etat n'ont pas informés les communes.

Monsieur le Maire est contre la fermeture de la Trésorerie de Goderville pour maintenir les services de proximité tant avec les communes qu'avec les particuliers.

Madame DELOEIL est contre le vote de cette motion.

Après échanges de vues, **le Conseil Municipal <u>DECIDE</u>** de ne pas donner suite à cette motion.

Monsieur RICOUARD informe l'Assemblée qu'il a décidé de créer une liste pour les prochaines élections municipales.

Il indique qu'il n'est pas contre Monsieur NIEPCERON, Maire mais compte tenu que cela fait 30 ans qu'il est élu il souhaite se présenter au poste de Maire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur RICOUARD lui a été d'un grand secours surtout au niveau des finances et regrette le choix de Monsieur RICOUARD car ils ont toujours bien travaillé ensemble et aurait souhaité que cela continue.

Monsieur RICOUARD espère que les échanges pendant la campagne électorale restent corrects.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet a signé le 28 juillet 2019 le permis de construire pour le parc éolien de Vattetot-sous-Beaumont – Saint-Maclou-La-Brière.

La séance est levée à 21h45.